



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**DÉMÉNAGEMENT
RUE CARNOT ET PLACE SAINT-HUBERT**

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

I – 2021 – 044

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°55/14 du 12 décembre 2019 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2020,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires à un déménagement par l'entreprise ABD DEMECO, 63 rue de la République, 01100 BOURG-EN-BRESSE,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement et d'une monte meuble, du vendredi 12 mars 2021 au samedi 13 mars 2021 de 8h à 20h, les mesures suivantes sont prescrites :

N°3 rue Carnot : (du vendredi 12 mars au samedi 13 mars)

- La largeur de chaussée sera réduite et la circulation sera alternée
- Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face

N°2 Bis Place Saint-Hubert : (samedi 13 mars)

- La rue sera barrée
-

Article 2.- Les panneaux de chaussée rétrécie et de déviation des piétons sont stockés sur place par les services techniques municipaux et mis en place, par ABD DEMECO pendant toute la durée du déménagement.

Aucun matériau ou autre matériel ne sera entreposé sur la chaussée pendant la durée du déménagement.

Le pétitionnaire est responsable de tout incident ou accident survenu du fait de cette occupation.

Toutes dégradations sur le domaine public seront remises en état aux frais du pétitionnaire.

Article 3.- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente autorisation fait l'objet du paiement d'une redevance calculée conformément aux dispositions de la délibération n°55/14 du 12 décembre 2019 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2020, soit :

Cette autorisation fait l'objet du paiement d'une redevance calculée conformément aux dispositions de la délibération n°55/14 du 12 décembre 2019 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2020, soit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE À TRAVAUX – 2^{ème} CATÉGORIE – rue Carnot et Place Saint-Hubert : 1 euros/m²/jour :

1 camion de déménagement + Monte meuble

11 m x 2.55 m = 28.05m²

4 m x 2 m = 8m²

28.05 m² + 8 m² = 36.05 m²

Emprise totale : 36.05 m²

36.05 m² x 1 € = 36.05 €

36.05 € x 3 jours = 108.15 € + 10 € (droit fixe d'autorisation) = **118.15 €**

Total à payer : 118.15 €

Article 4.- Madame la 1^{ère} Adjointe est chargée de l'ampliation du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis, pour exécution, à Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et à l'entreprise ABD DEMECO. Le présent arrêté sera affiché conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,
Jean Louis Millet,
La 1^{ère} Adjointe,
Herminia Elineau